

PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Principes de la Gestion responsable des données

Les principes généraux

1 Légitimité, honnêteté et transparence

Le responsable d'un fichier doit s'assurer que les pratiques de collecte des données ne violent pas la loi et qu'elles ne cachent rien aux personnes.

- > Respect du droit des personnes,
- > Il existe **6 bases légales** dont le **consentement**.

2 Finalité et limitation du traitement

Le responsable d'un fichier ne peut enregistrer et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un **but bien précis, légal et légitime**.

- > Il ne peut le réutiliser dans un second but.

Les principes généraux

3 Proportionnalité, pertinence et minimisation

Les informations enregistrées doivent être **pertinentes et strictement nécessaires** au regard de la finalité du fichier.

4 Qualité ou exactitude des données

Car les données sont utilisées pour prendre des décisions ayant un impact , des conséquences sur des individus.

5 Durée de conservation limitée

Il n'est pas souhaitable de conserver des informations sur des personnes physiques dans un fichier pour une durée indéfinie. Une durée de **conservation précise** doit être fixée, en fonction du type d'information enregistrée et de la finalité du fichier.

> Importance de la **destruction des données** qui doit être **organisée et planifiée**.

6 Sécurité et confidentialité

Le responsable du fichier doit garantir la sécurité et la confidentialité des informations qu'il détient. Il doit en particulier veiller à ce que **seules les personnes autorisées** aient accès à ces informations.

> Importance de la **gestion des droits d'accès**.

7 Redevabilité et documentation



Et dans vos programmes ?

Vous connaissez très certainement certains de ces principes. En effet, ils ne sont pas très différents de ceux appliqués à une **bonne gestion de projet**.

Il y a sûrement des principes de gestion responsable des données que vous appliquez déjà.

Pouvez-vous en identifier quelques uns ?

Pour quelles données ?

Et dans quel contexte ?

Enfin, pensez-vous que ces bonnes pratiques peuvent être étendues à d'autres programmes ?

Remerciements

Cette présentation bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS). Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans cette présentation ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD ou du CDCS.

Cette présentation a été conçue en utilisant des ressources de [Flaticon](#), [Freepik](#) et de [The Noun Project](#).